



DOCUMENT
A
CONSERVER

POILLY LEZ GIEN

***Document d'information
communal sur
les risques majeurs
(DICRIM)***



ADRESSES INTERNET :

www.prim.net

www.meteo.net

www.bison-fute.equipement.gouv.fr

www.gien.fr

www.centre.ecologie.gouv.fr

www.loiret.pref.gouv.fr

www.regioncentre.fr

www.loiret.com

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www2.centre.ecologie.gouv.fr/schapi

TELEPHONE :

SAMU 15

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

MAIRIE DE POILLY-LEZ-GIEN 02 38 67 11 95

PRÉFECTURE DU LOIRET 02 38 53 32 48

MÉTÉO FRANCE 08 36 68 02 45

CENTRE D'INFO. ROUTIÈRES 08 26 02 20 22

RISQUES D'UNE CRUE 08 25 15 02 85



SOMMAIRE

- Les risques et l'organisation des secours
- Le risque nucléaire
- Le Transport de Matières Dangereuses T.M.D.
- Le risque inondation
- Les intempéries hivernales exceptionnelles
- Les tempêtes et les orages
- La Canicule

Page 1

Pages 2, 3 & 4

Pages 5 & 6

Pages 7, 8, 9 & 10

Page 11

Page 12

Page III

LE RISQUE ET L'ORGANISATION DES SECOURS

QU'EST QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Une explosion d'usine ou une tempête dans un désert, ce n'est pas un risque majeur. Par contre, la même explosion ou une tempête dans une ville, c'est un risque majeur car sa fréquence est faible et sa gravité très importante.

- Le développement et les nouveaux dangers

Depuis le XIX^e siècle, le progrès engendre des risques. Pour gérer ses méfaits, l'Etat établit un compromis entre croissance économique et protection des personnes.

La gestion du risque ne doit pas être une entrave au développement économique ; les risques ne doivent pas constituer une source de nuisance pour le voisinage.

La culture du risque, c'est connaître l'environnement à risque qui peut nous menacer et savoir y faire face.

Dans le département du Loiret, les établissements situés à proximité d'un site à risque majeur ont fait l'objet d'un travail approfondi avec les correspondants à la sécurité et les formateurs risques majeurs (visite de sites, réunions d'informations, plaquettes).

Sur le terrain, moyens nationaux et locaux, sapeurs pompiers professionnels et volontaires, spécialistes civils, militaires et secouristes agissent ensemble dans le cadre d'une organisation territoriale hiérarchisée.

• Tous les acteurs de la vie civile

- **les services opérationnels** : Il interviennent sur le terrain.

Ce sont les pompiers (SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence), la DDE (Direction Départementale de l'Équipement), les services de police et de gendarmerie.

- **d'autres services et établissements publics** : Ils constituent un appui dans leur domaine de compétence.

Ce sont, entre autres, la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), l'ONF (Office National des Forêts), la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales),...

• Encore d'autres acteurs...

Beaucoup d'autres acteurs peuvent intervenir comme par exemple les secouristes, les démineurs, les unités militaires de la sécurité civile (UIISC - Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile)...

COMMENT PREVENIR LES SECOURS ?

- 18 : POMPIERS

- 15 : SAMU

- 112 : Depuis un téléphone portable

LE RISQUE NUCLEAIRE

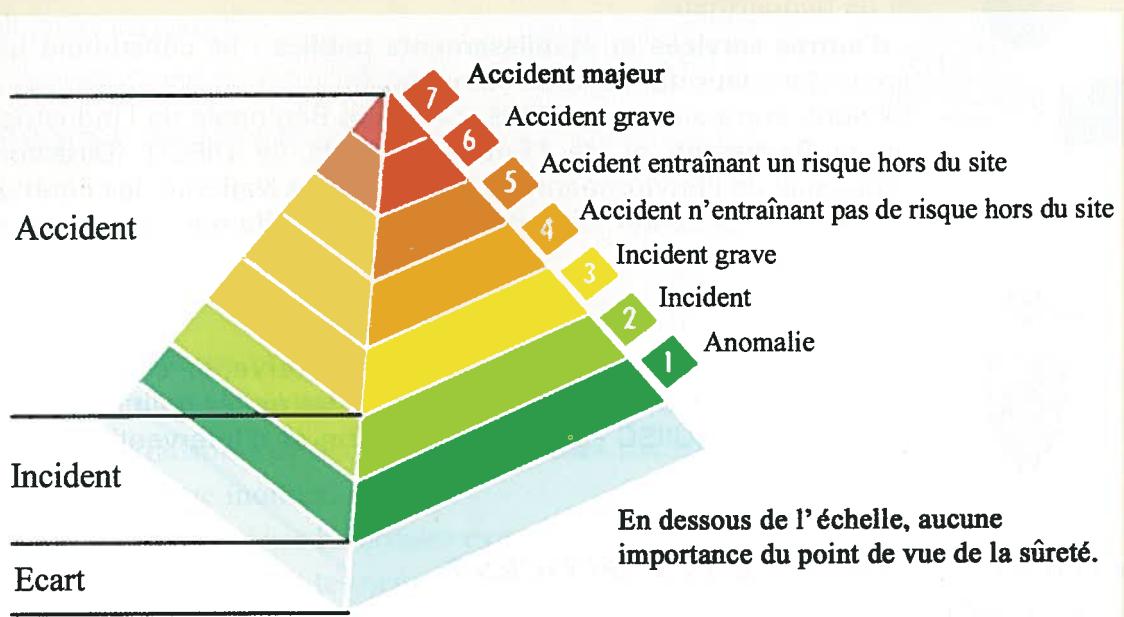
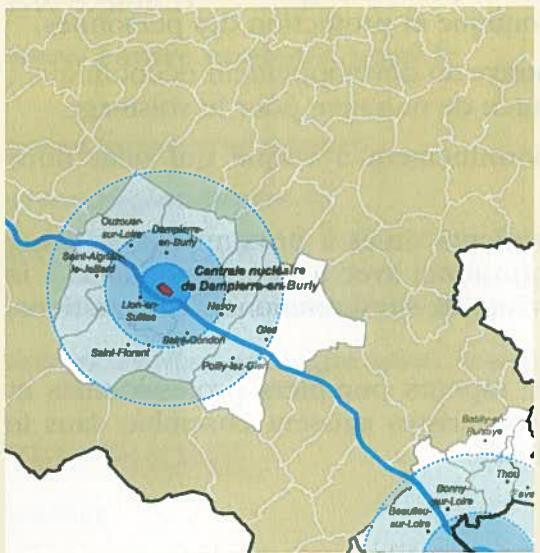
La partie occidentale de la commune de Poilly est située dans le périmètre d'intervention de dix kilomètres. A ce titre, les recommandations liées à un éventuel accident sont renforcées et doivent être scrupuleusement suivies.

Quels sont les types de risques ?

Les risques sont de deux ordres :

- Risque d'irradiation par une source radioactive.
- Risque de contamination par les poussières radioactives dans l'air respiré ou via le sol (aliments frais...) La contamination de l'air ou de l'environnement peut engendrer une contamination de notre organisme.

Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée. Une échelle permettant de mesurer l'importance des accidents nucléaires a été conçue. En France, le plus grave accident, celui de Saint-Laurent des Eaux en 1980 se situe au niveau 4.



L'établissement public de Dampierre met en place un PUI (Plan d'Urgence Interne).

Le Préfet quant à lui, établit le PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Il prévoit la protection de la population et de l'environnement. Celle-ci se traduit entre autres par la distribution périodique de comprimés d'iode à la population dans le rayon de 10 km des centrales.



Par ailleurs, les contrôles de la DRIRE sont permanents ; ils mobilisent 21 personnes à Orléans dont 8 ingénieurs spécifiques aux 4 sites nucléaires de la région.

Les consignes de sécurité

• Avant l'alerte

Vous devez connaître :

- Les risques définis dans cette brochure ou dans d'autres documents
- Les moyens mis en place pour prévenir : signaux d'alarme (sirène), haut-parleurs, médias (radio et télévision)
- Les consignes de confinement
- (Ranger) savoir où sont rangés les comprimés d'iode avec la notice d'utilisation.

• Pendant l'alerte

Quand vous entendez la sirène ou un autre moyen de communication vous devez :

- Vous enfermer dans un bâtiment et en assurer le confinement en bouchant toutes les arrivées d'air, les ventilations, la climatisation
- Supprimer toute flamme ou étincelle
- Ne pas fumer
- Ne pas téléphoner, sauf nécessité absolue (les lignes pour les secours doivent être libérées)
- Ecouter la radio et regarder la télévision
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Lorsque l'information viendra de la Préfecture vous ingérerez l'iode
- Si une évacuation a été décidée, bien suivre les instructions de préparation et lors de l'évacuation. En principe, ces cars devraient faciliter l'évacuation des populations.

• **Après l'alerte**

- Attendre la fin de l'alerte (radio, télévision, haut-parleur...)
- Ne pas aérer de suite la maison
- Veiller à sa consommation :
 - EAU : Ne pas consommer l'eau du robinet
 - PRODUITS FRAIS : Ne pas consommer les produits du jardin ni les produits de la basse cour.

Quelques sites Internet :

- www.centre.drire.gouv.fr
- www.edf.fr
- www.asn.gouv.fr

A quoi sert l'iode ?

En cas d'accident grave, certaines installations nucléaires, notamment les centrales, sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère de l'iode radioactif. Son absorption par l'organisme ferait alors courir un risque accru de cancer de la thyroïde.

En cas d'accident, il est recommandé d'ingérer de l'iode stable afin de saturer la glande thyroïde pour éviter que l'iode radioactive ne vienne s'y fixer. La posologie est d'un comprimé d'iode stable par adulte, un demi pour un enfant, un quart pour un nourrisson.

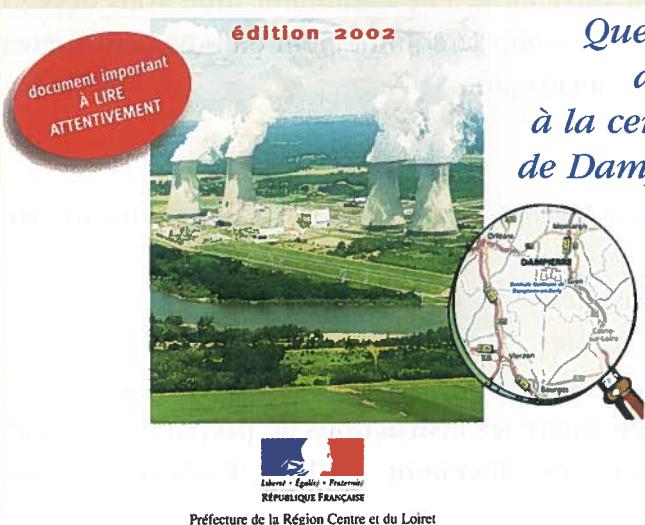
En cas d'accident, la prise d'iode stable par la population est décidée par le Préfet qui en informe la population. Il est par ailleurs vivement recommandé de lire la notice d'utilisation.

**A NE PRENDRE QUE
SUR INSTRUCTION DES
AUTORITÉS COMPÉTENTES**

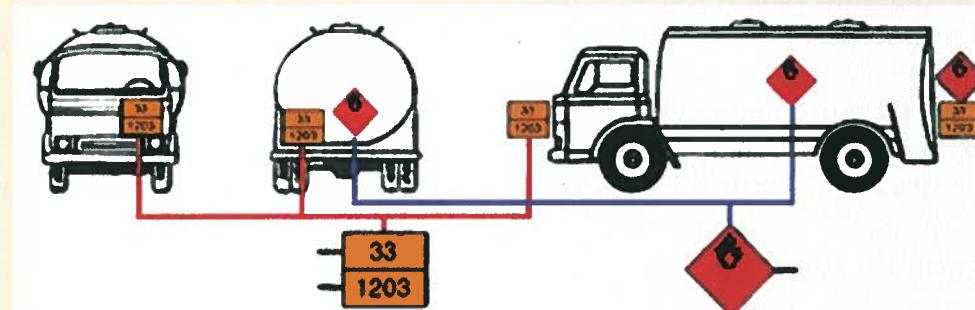


**Que faire en cas
d'accident
à la centrale nucléaire
de Dampierre-en-Burly ?**

**EN CAS D'ALERTE :
RÉFÉREZ-VOUS AU GUIDE
QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉ
AVEC LES PASTILLES D'IODE**



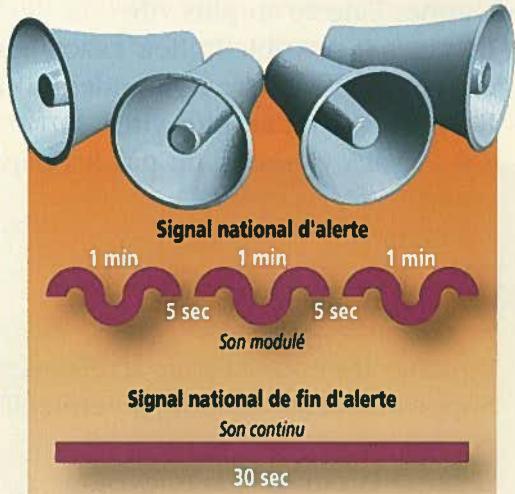
LE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES T.M.D.



En cas d'alerte suite à un accident TMD, la sirène de la commune préviendrait les citoyens d'une situation grave. Pour donner l'alerte, tel que prévu dans le CNA (Code National d'Alerte), la sirène émet trois signaux d'une minute chacun, espacés de cinq secondes de silence. La fin d'alerte est signalée par la sirène qui émet durant trente secondes en continu.

La commune de Poilly est concernée par ce risque à divers titres :

- la voie ferrée Gien Poilly jusqu'au silo
- la voie routière RD 940 dans toute la traversée de la commune
- un réseau de transport de gaz à haute pression



L'accident de TMD combine 2 effets :

- l'effet primaire immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement)
- les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols).

Des règles pour le domaine routier.

Le transport routier concerne environ 75 % du tonnage total du TMD et les causes d'accident sont multiples. Elles concernent :

- la signalisation des véhicules, elle permet aux secours d'adapter leur intervention. Des plaques sont fixées au véhicule : les symboles évoquent le type du danger, une plaque codée précise le type de produit et son niveau de dangerosité.
- les documents de bord, le conducteur doit toujours être en possession d'un certain nombre de documents qui permettent d'effectuer des contrôles stricts.
- les règles de circulation, les véhicules destinés au TMD sont soumis à une limitation de vitesse ainsi qu'à des restrictions de circulation.

Les autres cas :

- La signalisation des canalisations.

Pour les canalisations de transport de gaz, le scénario le plus redoutable reste une agression externe : une rupture franche de la conduite, suivie d'une inflammation. Pour repérer la présence de canalisations, on utilise des bornes.

- Les Transports de Matières Radioactives

Le Transport de Matières Radioactives (TMR) fait l'objet d'une réglementation très stricte.

Celle-ci comporte deux objectifs :

- la sécurité qui consiste à empêcher les pertes, vols ...
- la sûreté qui consiste à maîtriser les risques d'irradiation et de contamination.

Consignes de sécurité

• Avant l'alerte

- Bien connaître les risques définis précédemment
- Le signal d'alarme
- Les différentes consignes

• Pendant l'alerte

☒ Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donner l'alerte au plus vite
- Préciser si possible le lieu exact, la nature du sinistre, le nombre de victimes, les effets secondaires (ex. : liquide qui se répand)
- Baliser les lieux au plus vite
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ou de pollution grave
- S'éloigner

☒ Si vous entendez la sirène

- Se confiner
- Boucher les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation
- Supprimer toute flamme ou étincelle et ne pas fumer
- Ne pas téléphoner
- Ecouter la radio ou la télévision
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

• Après l'alerte

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local où vous étiez

Renseignements : Internet : www.centre.drire.gouv.fr

www.loiret.equipement.gouv.fr

Tél : DRIRE : 02 38 41 76 00

DDE : 02 38 52 46 46

Alerter les secours

Après s'être mis en sécurité, il faut prévenir les secours.

- 18 : POMPIERS
- 15 : SAMU
- 112 : Depuis un téléphone portable

LES INONDATIONS

La commune de Poilly-lez-Gien occupe une position particulière dans le val de Gien. Commune bordée par la Loire sur près de 4 kilomètres, elle bénéficie du fleuve royal, mais elle connaît aussi les désagréments.

La petite rivière Notre-Heure vient se jeter dans la Loire à Poilly. Souvent paisible, elle connaît, elle aussi des crues soudaines mais brèves.

C'est dire que l'inondation revêt un caractère important, qu'il faut prendre très au sérieux, même si heureusement ce phénomène naturel connaît de longs répits.



Au petit château de Port Gallier les marques des grandes crues du passé sont gravées sur la pierre. Les crues de 1856 et 1866 ont atteint à l'échelle du pont de Gien la hauteur de 7,19 mètres.



Sur la photo, on reconnaît la levée qui contient la Loire et canalise le flot vers Gien. 1 Comme le lit de la Loire est trop resserré au pont de Gien, les ingénieurs, craignant une rupture des levées, ont allégié le volume de la crue en abaissant la levée pour laisser l'eau s'échapper à partir d'une hauteur de 4,40 mètres. C'est le déversoir de Saint-Martin qui entre alors en fonction. 2

La masse d'eau ainsi dégagée remplit le val entre Saint-Martin et Poilly.



2



Sur ces photos prises lors de la décrue, le flot a traversé la déviation et a inondé le dimanche 7 décembre 2003 le quartier du Berry.

Un autre facteur menaçant la commune est lié au confluent de la Loire et de la Notre-Heure. C'est un phénomène bien connu des habitants de Poilly.

Progressivement, la Loire repousse son affluent (la Notre-Heure) puis le Rousson et la crue inonde d'abord les prairies puis lors des débordements plus importants une partie du village. En 2003, une hauteur d'eau de 5,05 mètres au pont de Gien n'était pas suffisante pour que le centre du village connaisse ce désagrément.



- Les dommages

Les dommages occasionnés par une inondation sont dus à :

- la rapidité de survenue du maximum de la crue
- la submersion (hauteur d'eau en un point inondé)
- l'érosion et la fusion (vitesse de l'eau)
- l'agressivité des eaux chargées et polluées
- au dépôt de sable qui fait suite et qui altère les zones agricoles

- Prévision

■ Surveillance de la Loire

Créé en 1984, le réseau CRISTAL permet la surveillance automatique de la météorologie et de l'hydrologie du fleuve et de ses affluents.

Il est composé de 250 stations. Ce réseau est entretenu et géré par la DIREN Centre (Direction Régionale de l'Environnement) avec l'appui des DDE locales.

■ Prévision

Le service de prévision des crues (SPC) à partir des informations de niveaux et des débits des cours d'eau observés et simulés dans le département ou en amont.

■ Alerte et information du public sur les crues

Cette surveillance 24 H sur 24 permet d'activer le service de protection civile de la Préfecture. Ce service peut alerter les maires concernés qui se chargent d'informer leurs administrés : Préfet ✎ Maires ✎ Citoyens.



Prévention et Protection (Extrait du PPRI sur POILLY)

- P.P.R. Plan de Prévention des Risques naturels

Les PPR délimitent les zones exposées aux risques et définis sont des règles d'urbanisme, de construction et de gestion applicables au bâti existant ou futur.

Exemple : Le PPR s'applique à Poilly comme à 61 autres communes de la vallée de la Loire. C'est lui qui impose aux constructions en zone inondable des règles précises : interdiction de construire sur sous-sol, réduction du COS (Coefficient d'Occupation au Sol)...

- Ouvrages de protection :

Le long de la Loire, les protections locales sont les digues ou levées et déversoirs. Le barrage de Villerest situé sur la Loire en amont de Roanne joue également un rôle pour limiter les inondations. (en 2003 il aurait réduit de 50 cm la hauteur de la crue à Gien).

- Les plans de secours

La Préfecture du Loiret s'est dotée d'un plan spécialisé dit ORSIL (ORganisation des Secours en cas d'Inondation de la Loire).

N° de téléphone utiles. Précision des crues pour la Loire : 0825 150 285
w.w.w.centre.ecologie.gouv.fr

LA CRUE DE LA NOTRE-HEURE

Petit affluent de la Loire, long de 38 km seulement, la Notre-Heure paraît bien modeste dans son lit au cours des mois d'été. Et pourtant, elle peut connaître elle aussi des crues importantes, brèves dans le temps, tout au plus quelques heures, mais redoutables pour les biens et même pour la vie des personnes.

Les habitants de Poilly ont le souvenir récent de deux crues de mars et juillet 2001. Dans le passé 1941, 1896 et 1845 demeurent la marque de débordements importants.



Le confluent de la Notre-Heure et de la Loire

La formation de la crue

Elle aussi connaît deux origines :

- la crue océanique

On la rencontre principalement en hiver ou au début du printemps. Elle se manifeste par un gonflement continu du débit, la rue de Nantes est souvent coupée.

Cette crue crée des désagréments, mais elle ne présente pas un danger important pour les personnes car elle demeure progressive.

- la crue d'orage

Au contraire de la précédente, cette crue peut se révéler dangereuse car elle s'abat soudainement dans le village de Poilly. Si un violent orage se concentre exactement sur le bassin de la rivière et déverse des pluies violentes et continues, la collecte des eaux s'effectue dans un temps bref et la rivière connaît alors une crue courte mais très brutale qui prend, si personne n'est prévenu, tout le monde au dépourvu et peut se révéler très dangereuse comme ce fut le cas dans le passé.

LA PREVENTION

En l'absence d'étude particulière et de système de prévention bien organisé, nous avons préparé avec les collègues maires des communes d'amont, un système de prévention :

Dès que la crue touche un village, le maire de la commune prévient ses collègues d'aval par téléphone. Le système a bien fonctionné en juillet 2001.

Ensuite, les riverains menacés sont informés dans les plus brefs délais.

On peut signaler que cette méthode empirique fonctionnera à chaque fois que nous serons prévenus. Rien d'étonnant donc, si dans certains cas la crue limite son extension dans le village. Ne disposant pas de mesures, ni de modèles mathématiques, le collègue prévient. Mieux vaut cependant alerter huit ou neuf fois pour une crue qui sera sans effet et dans les deux autres cas préserver les biens et les vies humaines.

LES CONSIGNES DE SECURITE

Les crues de Loire se formant dans les amonts, on dispose d'un délai pour se préparer à l'inondation. Pour la Notre-Heure, le délai est beaucoup plus bref, quelques heures pas plus et seulement si on est prévenu assez tôt.

AVANT

S'INFORMER

- Sur le risque, sa fréquence, son importance, venir consulter en mairie le PPRI
- Sur son contrat d'assurance (prise en compte des frais d'assèchement, nettoyage....).

PREVOIR

- Les meubles, objets, matières, produits à mettre au sec,
- La coupure d'électricité et de gaz,
- L'obturation des entrées d'eau possibles (portes, soupiraux, évents),
- L'amarrage des cuves,
- Les véhicules à garer,
- Les moyens d'hébergement, s'assurer d'un foyer d'accueil,
- Les réserves d'eau et d'aliments,
- Les papiers importants à emmener en cas d'évacuation.

PENDANT

- S'informer de la montée des eaux auprès :
 - Du service de prévention des crues,
 - De la mairie,
 - Des médias (écouter la radio),
- Dès l'alerte :
 - Couper le courant électrique,
 - Aller sur les points hauts (étages),
 - Ne pas utiliser les ascenseurs.
- N'évacuer
 - Que si vous y êtes forcés par la crue ou si vous recevez l'ordre des autorités.

APRES

- Agir
 - Aérer les pièces,
 - Désinfecter à l'eau de javel,
 - Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche,
 - Chauffer dès que possible,
 - Prendre contact avec la mairie pour obtenir le dossier de catastrophe naturelle.



L'entrée du chemin de Chaumont



LES INTEMPERIES HIVERNALES EXCEPTIONNELLES

L'enneigement et le verglas réduisent la capacité des réseaux de circulation à écouler le trafic.

La paralysie générale du réseau routier et autoroutier est un piège pour les usagers, avec de fortes répercussions économiques.

Le risque de ces intempéries réside aussi dans l'inaccessibilité aux zones sensibles telles que les établissements industriels à risques, les hôpitaux, les établissements scolaires....

▪ MESURES PRISES DANS LE DEPARTEMENT

- La cellule opérationnelle de coordination routière. Elle a pour rôle de recueillir les éléments d'informations météorologiques, de la Gendarmerie et sur l'état du réseau de circulation. Elle diffuse l'information auprès du public par voie de presse et par les radios locales.
- Les services publics interviennent auprès des automobilistes pris par la neige ou le verglas

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- Protéger les installations du gel et saler le trottoir devant son domicile,
- Stationner votre véhicule hors des voies de circulation,
- Prévoir des couvertures, des vêtements chauds et quelques provisions.

PENDANT : Dans les cas aigus

- De préférence n'entreprenez aucun déplacement, sinon soyez très prudents et vigilants et renseignez-vous sur les conditions de circulation,
- Si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et la destination à vos proches,
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée,
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des secours.

▪ Evitez toute sortie au froid

- Si vous êtes obligés de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent,
- Evitez les efforts brusques,
- Pas de boissons alcoolisées,
- Veuillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.

APRES

Dessalez le véhicule en le rinçant.

LES TEMPETES ET LES ORAGES

■ Les tempêtes

Les tempêtes sont de violentes perturbations atmosphériques qui engendrent des risques de dommages allant de simples dégâts matériels mineurs jusqu'à des ravages catastrophiques impliquant des victimes.

Dernière tempête 1999.

Vitesse maximale du vent à Orléans 166 km/h le 12 mars 1967.

■ Les orages

Les orages peuvent être isolés, organisés en lignes ou noyés dans le corps d'une perturbation. Lors d'un épisode orageux, une centaine de litres d'eau peut se déverser sur un mètre carré provoquant inondations et érosion des sols. Les précipitations et surtout la grêle peuvent être dévastatrices, et aussi, augmenter les risques d'accident, pour les automobilistes.

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- Ranger les objets exposés au vent,
- Gagner un abri en dur,
- Fermer les portes et les volets,
- A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.

PENDANT

- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision,
- Evitez d'emprunter le téléphone et les appareils électriques,
- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure,
- N'intervenez surtout pas sur les toitures,
- Si vous devez vous déplacer, empruntez de préférence les grands axes,
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.

APRES

- Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre,
- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.

LA CANICULE

Des statistiques relevées à Orléans-Brizy en moyenne on compte :

- 9,4 jours avec des températures supérieures à 30° C (23 jours en 2003),
- 0,5 jour avec des températures supérieures à 35° C (11 jours en 2003),
- Températures maximales absolue 40,3 ° C le 28 septembre 1947 (39,9° C le 6 août 2003).

■ Le phénomène

Il y a canicule dans le Loiret « au sens procédure de vigilance » lorsque la température maximale est supérieure à 34° C et la température minimale supérieure à 19° C en moyenne sur 3 jours, soit une persistance de fortes chaleurs avec une température ancienne élevée ne permettant pas un sommeil réparateur.

■ Le Plan National Canicule

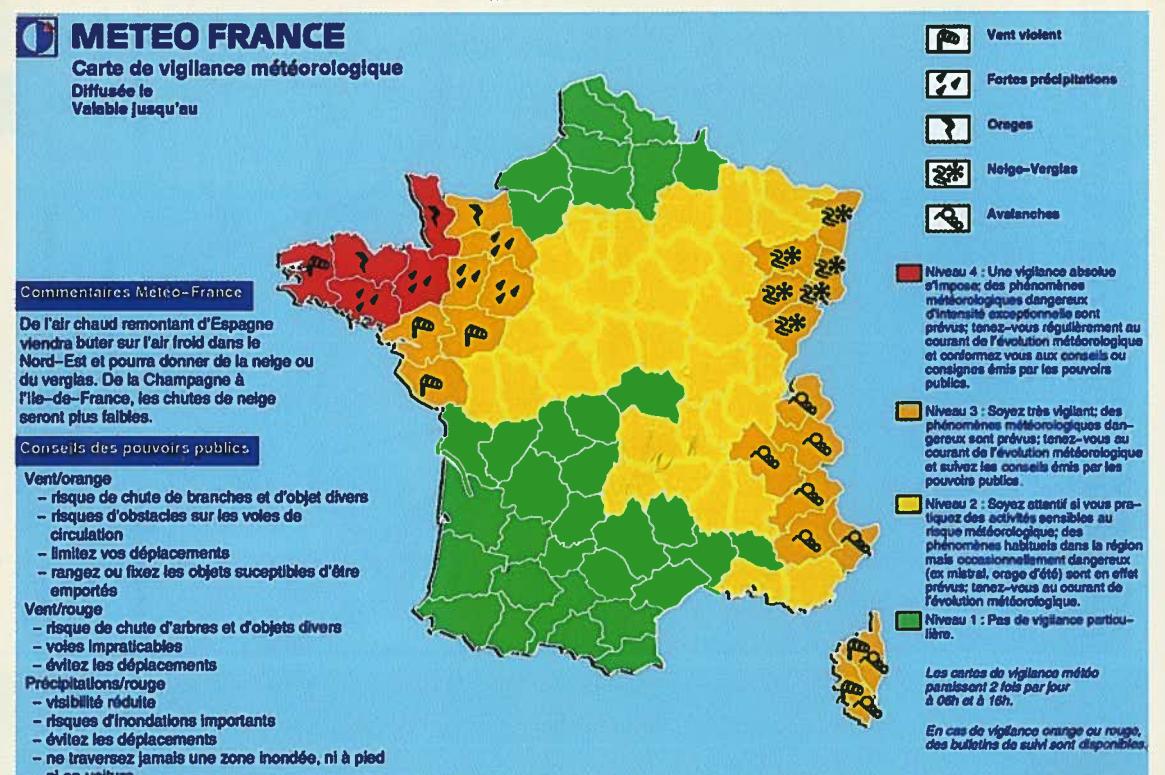
Ce plan a pour objectif d'activer pendant une période critique de l'été un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables. Ce sont :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans. Elles représentent plus de 10 % de la population de la commune,
- Les personnes handicapées,
- Les autres populations fragiles : les nourrissons, les enfants de moins de 4 ans, les personnes souffrant de troubles mentaux, les personnes suivant certains traitements médicamenteux, celles souffrant de maladies chroniques et celles consommant des substances psychoactives.

LES CONSIGNES DE SECURITE

PENDANT

- Passez au moins trois heures par jour dans un endroit frais,
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif,
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.



LE RISQUE INONDATION A PONTRY-LEZ-GEN

Comment les crues du XIX^e siècle (1846, 1856, 1866) ont-elles inondé la commune ?

